

Compte-rendu du Conseil municipal du mardi 14 janvier 2020

Présents : Claude MERCIER, Régine PONCET, Dominique GRECARD, Joël VUAILLAT, Benjamin SEVESSAND, Marie-Anne LE METAYER, Julien CARNOT, Michelle PLOCKI (arrivée à 19H25)

Secrétaire de séance : Régine PONCET adoptée à l'unanimité

1. Approbation des comptes-rendus de conseil municipal

- Séance du 10 décembre 2019 : Le conseil approuve le compte-rendu avec 7 voix « Pour »
- Séance exceptionnelle du 20 décembre 2019 : Le conseil approuve le compte-rendu avec 7 voix « Pour »

2. Budget Principal : DM 08/2019 – Achat de l'UNIMOG

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération du 03 septembre 2019 décidant de l'acquisition d'un engin de déneigement en remplacement de l'ancien ;
- et la délibération du 03 septembre 2019 décidant de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole ;

Cet investissement n'était pas inscrit au budget 2019. Ainsi, il convient d'ouvrir des crédits au budget 2019 pour permettre la saisie des écritures correspondantes et le mandatement de la facture du véhicule avant le vote du Budget 2020.

D'après ces éléments, le Conseil Municipal, avec 7 voix « Pour », VOTE la D.M n°08/2019 suivante :

Dépenses d'investissement	Article 21561/21 – Matériel roulant	172800,00 €
Recettes d'investissement	Article 16411/16 – Emprunts : Prêt Unimog	94 000,00 €
	Article 16411/16 – Emprunts : Prêt relais TVA	28800,00 €
	Chapitre 024 – Produits des cessions	50 000,00 €

19H25 : Arrivée de Michelle PLOCKI :

3. Autorisation d'engager et de payer les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020

Comme chaque année, il convient de définir la règle à suivre pour continuer de payer d'éventuelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. En effet, la loi prévoit d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement prévues au budget précédent dans la limite du ¼ du montant inscrit sur l'article.

Or, à fin 2019 plusieurs engagements de commandes nécessitent de reporter la totalité de la somme inscrite au budget (l'UNIMOG, la chaudière de la Fromagerie, les études du Bâtiment Relais des Skieurs, l'ordinateur du secrétariat...). Ainsi, il est décidé d'établir un état des restes à réaliser dont le montant sera intégré au Compte Administratif 2019 et reporté à l'identique dans le Budget Primitif 2020.

4. Commission Finances

Les membres de la Commission Finances ont commencé à travailler sur le débat d'orientation budgétaire qui sera présenté au conseil municipal de février.

En cette fin de mandat, la volonté est d'analyser les budgets précédents et de proposer des pistes d'économies. Il conviendra aussi de faire un état des travaux qui restent à réaliser sur la commune et de prioriser leur réalisation.

5. Point sur l'étude du Bâtiment Relais des Skieurs

L'étape suivante est de définir l'enveloppe globale des travaux que pourra supporter la commune. Le COPIL a défini le montant avec le Cabinet SANCHEZ à 2,5 M d'Euros HT.

La commune travaille au plan de financement du projet qui passera par l'octroi de subventions et à la part d'auto-financement générée par les loyers des nouveaux logements.

D'ici là, la mission du Cabinet SANCHEZ se poursuit avec l'étape des relevés dans les divers logements et espaces communs les 23 et 24 janvier prochains.

Parallèlement, la réflexion sur l'avenir des anciens garages communaux doit reprendre (travaux de bardage, couverture du toit, ...)

6. Point sur les Ecoles

La convention de ruralité est en cours de relecture pour un envoi demandé au 17 janvier. Le contenu est libre et s'est basé sur le scénario à 2 pôles, 1 crèche, 1 centre de loisirs et 3 lignes de bus.

7. PNR : Audit de renouvellement du label site Rivière Sauvage

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura souhaite candidater de nouveau pour la labellisation Site Rivière Sauvage pour la Valserine. La Pesse est naturellement impliquée de par la Semine, affluent de la Valserine.

8. Domaine de Chasse

La Commune de La Pesse a été mise en copie d'un courrier adressé à La Préfecture et à la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura par un propriétaire de parcelles sur La Pesse et Champfromier demandant leur retrait du domaine de chasse.

9. « L'R » de La Pesse

La prochaine édition est en cours pour édition début février.

Questions diverses

- Projet de lotissement La Combe : Le PNR du Haut-Jura viendra en mairie le 23 janvier pour émettre ses préconisations sur le projet. Dans le cadre de la vente du terrain entre privés, un certificat d'urbanisme a été demandé. Il a été émis par la commune en lien avec le service instructeur des demandes d'urbanisme de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, avec les observations suivantes :
 - La commune rappelle le contexte locatif à La Pesse : besoin en résidences principales avec un déséquilibre dû à un excès de résidences secondaires. Elle sera sensible à la présence d'habitat mitoyen et de petit collectif dans le projet.
 - La zone concernée est soumise aux orientations du PLU qui a été adopté suite à l'ajout d'une zone non edificandi permettant la fin des recours engagés à l'époque.
 - La commune demandera la rédaction d'un règlement de lotissement et entend être associée à son élaboration. Ce règlement permettra d'assurer la cohérence paysagère et environnementale de l'aménagement.

- Une étude d'impact sera demandée : eaux pluviales et assainissement.
- Le tracé d'une desserte forestière déjà existante devra être intégré au projet d'aménagement.
- L'éclairage public devra tenir compte de la situation en bordure de forêt et de milieu naturel.
- Le PNR sera consulté pour la rédaction d'un porté à connaissance concernant la réglementation liée à la présence de la zone humide. Une attention particulière sera portée sur le patrimoine vernaculaire notamment les murets en pierres sèches.
- Le plan d'aménagement devra prendre en compte les contraintes géotechniques et topographiques (pentes, écoulement des eaux pluviales, déneigement, qualité du revêtement, largeur, circulation piétonne) lors du tracé et de la réalisation de la voirie.

Courriers divers

- L'ADEFOR organisera deux réunions en mairie le jeudi 30 janvier avec les membres du projet Associations Syndicales Autorisées du Reculet et de Combe Froide.
- SUEZ a adressé un courrier d'information aux communes concernant les équipements anti-retour nécessaires pour protéger les réseaux d'eaux potables alimentant les stations d'épuration. Après vérification, le mode de lavage des bassins de la STEP se fait avec un seul réseau, donc le sujet ne concerne pas la commune.
- Vélo Jurassic Tours : Les communes des Moussières et de La Pesse ont co-rédigé un courrier à l'attention de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour demander à ce que les 2 territoires soient intégrés dans ces pistes cyclables autour de l'eau « Valorisation des lacs, rivières et cascades », étant elles-mêmes au cœur de sites remarquables.

Fin de la séance à 21h20.

Prochain conseil municipal le **lundi 17 février 2020 à 19h** en mairie.